



Veranda et Déclaration de travaux

Par Moumounie

Bonjour

Nous avons une maison avec une véranda. Nous avons pour projet d'enlever cette véranda qui date de 25 ou 30 ans par une véranda plus moderne. Elle fait moins de 40 M2, nous n'aurons donc qu'une déclaration préalable de travaux à faire. Le souci c'est que notre veranda actuelle n'a pas été déclarée. Est ce qu'on doit le dire lors de la déclaration de travaux (rénovation d'un bien) ou est ce mieux de faire comme si cette véranda n'existait pas? D'avance merci

Par Al Bundy

Bonjour,

Puisque la démolition fait partie du projet, indiquez la.

Aucune autorité ne s'opposera à la démolition d'une construction irrégulière, et peut être non conforme au PLU.

Votre terrain est situé en zone U d'un PLU ?

Par Moumounie

Merci de votre réponse. Le terrain est effectivement en zone u. Par contre, si on indique l'existence de cette véranda non déclarée et que nous n'obtenons pas l'autorisation de travaux, la mairie nous imposera quand même de démolir cette véranda non déclarée ?

Par Henriri

Hello !

Moimounie, vous semblez ne pas savoir de quand date la véranda, curiosités :

- avez-vous acheté la maison déjà dotée de la véranda .
- votre acte de vente évoque-t-il cette véranda ?
- le cadastre figure-il cette véranda ?

A+

Par Al Bundy

En plus des questions ci dessus : à quelle date cette pergola a été construite ?

Par Moumounie

La véranda date certainement de 20 ou 30 ans. Elle ne figure pas au cadastre mais bien dans l'acte de vente.

Par Al Bundy

Donc les actions pénales et administratives sont prescrites. Il n'y a aucune raison pour que l'autorité vous embête.